

# LES CLASSEMENTS D'AVOCATS 2010

## Option de DROIT & AFFAIRES

Depuis décembre 2009, Option Droit & Affaires édite tous les deux mois, dans ses suppléments magazines, une analyse des enjeux, des innovations juridiques et des principaux deals des cabinets d'avocats dans chaque secteur phare du droit des affaires. Pour chaque domaine d'activité Option Droit & Affaires établit à cette occasion un classement de ces cabinets d'avocats. Ces études de marché constituent un outil de veille et de référence ainsi qu'une précieuse aide à la décision pour tous les acteurs économiques.

La méthodologie d'Option Droit & Affaires est le garant de la qualité de ses classements. Un ensemble de procédures est respecté pour établir des classements reproduisant fidèlement l'état du marché des cabinets d'avocats d'affaires.

1. Envoi des questionnaires aux cabinets d'avocats
2. Envoi des questionnaires aux directions juridiques et aux clients
3. Rencontre avec chacune des équipes spécialisées d'avocats
4. Enquête auprès des acteurs émérites du secteur
5. Vérification des classements par le Cercle Montequieu

Les cabinets d'avocats d'affaires sont classés de 5 étoiles à 1 étoile, 5 étoiles représentant les meilleurs cabinets dans leur domaine de spécialité. Au sein d'une même catégorie, les cabinets sont classés par ordre alphabétique.

Les critères pris en compte pour l'établissement des classements sont : l'innovation juridique apportée au dossier, les compétences techniques mises en œuvre par l'équipe, le nombre et la taille des dossiers traités, le type de clientèle (entreprise, fonds, banques d'affaires...) et enfin la taille et autonomie de l'équipe.



### RESTRUCTURATION

- Les procédures collectives
- La renégociation de dette
- Les plans sociaux et contentieux collectifs afférents



### CONTENTIEUX COMMERCIAUX

- Les contentieux post-acquisitions
- Les contentieux boursier et financier
- Le droit pénal des affaires et les sanctions AMF
- L'arbitrage international



### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DROIT DES MÉDIAS

- Les contentieux des brevets
- Les droits des marques, dessins et modèles
- Le droit de l'audiovisuel et du cinéma

# Etat des lieux des acteurs de la propriété intellectuelle et industrielle, et des nouvelles technologies

L'univers de la propriété intellectuelle et industrielle est en perpétuel mouvement. En témoignent, les nombreux cabinets d'avocats qui se sont lancés sur ce marché il y a une vingtaine d'années. Initialement, les pratiques de droit des marques et de contentieux des brevets étaient réservées à un petit nombre de cabinets de niche qui se partageaient les clients et les dossiers. Le périmètre d'activité des conseils en propriété industrielle (CPI) était d'autre part bien respecté par les avocats. Chacun sa mission.

Les choses ont aujourd'hui bien changé. Depuis la fin des années 1980, les grands cabinets d'affaires ont infiltré le marché de la propriété intellectuelle et industrielle. Il est vrai qu'à cette époque, les clients commençaient juste à se rendre compte de la puissance économique d'une marque ou d'un brevet. De véritables stratégies juridiques ont alors été mises en place, en commun par les CPI et les avocats. Tant et si bien que certains grands cabinets n'ont pas hésité à détacher quelques collaborateurs chez leurs clients plusieurs jours par semaine, afin d'établir un audit complet et permanent des marques. Une assistance sur mesure que seuls les grands cabinets, aux effectifs importants, ont pu offrir.

Ces dernières années, la pratique a, encore une fois, connu un profond bouleversement. Avec la loi du 29 octobre 2007, le montant des dommages et intérêts susceptibles d'être versés aux entreprises est bien plus élevé qu'auparavant. Le droit des marques et des brevets serait presque devenu un poste de bénéfices pour le client... et par conséquent, pour son avocat. Et l'on compte aujourd'hui un tissu important d'avocats très compétents en matière de marques. Certains empiètent même sur le périmètre d'activité des CPI en offrant un service de dépôt de marques et de gestion de portefeuilles. Près d'un cabinet sur deux, selon l'enquête effectuée par Option Droit & Affaires. En revanche, le droit

des brevets, souvent très technique, continue à être réservé à des spécialistes.

Les droits de la presse écrite et de l'audiovisuel restent quant à eux réservés à un nombre relativement restreint de cabinets d'avocats. Si le droit du cinéma – que l'enquête a intégré au droit de l'audiovisuel – a relativement allongé la liste des intervenants, le marché demeure néanmoins assez étroit. Les organes de presse font confiance à des avocats très spécialisés, exerçant dans le secteur depuis longtemps. En outre, dans la majorité des cas, cette activité ne semble pas assez rentable pour un cabinet d'avocat international dont le montant des honoraires est souvent bien supérieur à ce que le marché attend.

L'analyse est en revanche différente en ce qui concerne le droit des nouvelles technologies. De nombreux cabinets se sont positionnés auprès de leurs clients pour les conseiller en matière de contrat d'externalisation informatique, de transfert de données personnelles, de contrats de logiciels ou de maintenance informatique. Si l'on constatait de nombreux détachements d'avocats dans les entreprises auparavant, le marché est aujourd'hui bien construit. Les avocats effectuent aujourd'hui un travail, en amont, de négociation et de stratégie juridique. On compte en cette matière assez peu de contentieux, la lenteur de la justice ayant convaincu les entreprises de transiger plutôt que de faire juger le dossier par le tribunal.

Le droit de l'Internet quant à lui laisse plus de place aux contentieux. Les problématiques hébergeur-éditeur, les batailles sur les noms de domaines, et même les nouvelles réglementations sur les jeux en ligne sont autant de dossiers sur lesquels les avocats se battent. Le droit des nouvelles technologies est un marché porteur et stratégique sur lequel les cabinets tentent tous de se positionner. ■■  
Ondine Delaunay

## ★ PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET INDUSTRIELLE

DROIT DES MARQUES, DESSINS ET  
MODÈLES,  
CONTENTIEUX DES BREVETS

## ★ DROIT DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

DROIT DE L'INFORMATIQUE  
DROIT DE L'INTERNET

## ★ DROIT DES MÉDIAS DROIT DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA

## Classement des cabinets d'avocats en contentieux des brevets



Allen & Overy	Pierre Lenoir, Laetita Bénard
Cousin & Associés	Pierre Cousin, Jean-Martin Chevalier, Sandrine Bouvier-Ravon
Duclos Thorne Mollet-Viéville & associés	Thierry Mollet-Viéville, Pascal Lefort, Eléonore Gaspar, Thomas Cuche
Howrey	Marina Cousté, Denis Monégier du Sorbier
Véron & Associés	Pierre Véron, Isabelle Romet, Thomas Bouvet, Sabine Agé



Bird & Bird	Yves Bizollon
Casalonga Avocats	Arnaud Casalonga, Caroline Casalonga, Marianne Gabriel, Jean-Christophe Guerrini
Gide Loyrette Nouel	Grégoire Triet, Arnaud Michel, Emmanuel Larere
Hirsch & Associés	Grégoire Desrousseaux, Denis Schertenleib, Marc-Roger Hirsch



De Gaulle Fleurance & Associés	Louis de Gaulle, Julien Horn, Frank Valentin
Escande	Michel-Paul Escande
Linklaters	Marianne Schaffner
Lovells*	Dominique Ménard
Loyer & Abello	Michel Abello, Bertrand Loyer, Jean-Baptiste Thibaud
Salans	Gérard Delile, David Masson



Aramis	Benjamin May
Baker & McKenzie	Jean-François Bretonnière, Virginie Ulmann
Clifford Chance	Jean-Frédéric Gaultier, Christian Lachèze
Denton Wilde Sapte	Stefan Naumann
EGAvocats	Emmanuel Gougé, Caroline Hiltgen-Lebouvier
Hogan & Hartson*	Xavier Buffet-Delmas
Taylor Wessing	Simon Christiaën



Akléa	Anne-Marie Pecoraro, Bénédicte de Carlan
Alérion	Joël Hesnaut
Altana	Claire Bernier, Pierre Lubet
Bignon Lebray & Associés	Arnaud Tessonikos
Fidal	Nombreux associés en France
Gramond & Associés	Laurent Levy
Herbert Smith	Alexandra Néri
Morgan Lewis	Catherine Muyl
SBKG & Associés	Delphine Brunet-Stoclet
Staub & Associés	Sylvain <b>Staub</b>
UGGC & Associés	Elisabeth Logeais

\*Les cabinets Lovells et Hogan & Harston ont fusionné le 1<sup>er</sup> mai dernier. L'enquête privilégiant les opérations effectuées avant cette date, nous les avons classés séparément.

## Classement des cabinets d'avocats en droit des marques, dessins et modèles



<b>Bird &amp; Bird</b>	Isabelle Leroux
<b>Duclos Thorne Mollet-Viéville &amp; associés</b>	Thierry Mollet-Viéville, Pascal Lefort, Eléonore Gaspar, Thomas Cuche
<b>Gide Loyrette Nouel</b>	Arnaud Michel, Emmanuel Larere, Grégoire Triet
<b>Hirsch &amp; Associés</b>	Gérard-Gabriel Lamoureux, Marc-Roger Hirsch
<b>Howrey</b>	Denis Monégier du Sorbier, Marina Cousté



<b>Baker &amp; McKenzie</b>	Jean-François Bretonnière, Virginie Ulmann
<b>Casalonga Avocats</b>	Caroline Casalonga, Arnaud Casalonga, Jean-Christophe Guerrini, Marianne Gabriel, Karina Dimidjian-Lecomte
<b>Cousin &amp; Associés</b>	Myriam Moatty, Sandrine Bouvier-Ravon
<b>De Gaulle Fleurance &amp; Associés</b>	Frank Valentin, Louis de Gaulle, Julien Horn
<b>Deprez Guignot &amp; Associés</b>	Pierre Deprez, Vincent Fauchoux, Emmanuel Bouttier, Frédéric Dumont
<b>Escande</b>	Michel-Paul Escande
<b>Herbert Smith</b>	Alexandra Neri
<b>Salans</b>	Gérard Delile, David Masson



<b>August &amp; Debouzy</b>	Kami Haeri, Mahasti Razavi, Florence Chafiol-Chaumont, Marie Danis
<b>Borowsky &amp; De Baecque</b>	Olivier de Baecque
<b>DS Avocats</b>	Bertrand Potot, Catherine Verneret, Claire Bertheux-Scotte
<b>EG Avocats</b>	Caroline Hiltgen-Lebouvier, Emmanuel Gougé
<b>Gramond &amp; Associés</b>	Laurent Levy
<b>Hugot Avocats</b>	Jean-Philippe Hugot, Olivier Hugot
<b>Kahn &amp; Associés</b>	Sabine Lipovetsky, Fabrice Perbost
<b>Laude Esquier Champey</b>	Olivier Laude, Richard Esquier, Sophie Havard Duclos
<b>Nomos</b>	Hélène Delabarre, Eric Lauvaux, Armelle Fourlon
<b>Winston &amp; Strawn</b>	Nathalie Hadjadj Cazier



<b>Akléa</b>	Anne-Marie Pecoraro, Bénédicte de Carlan, François Perruchot-Triboulet
<b>Altana</b>	Pierre Lubet, Claire Bernier
<b>Allen &amp; Overy</b>	Pierre Lenoir, Laetitia Bénard
<b>Atem</b>	Isabelle Camus
<b>BCTG</b>	Gaëlle Blorete-Pucci
<b>CMS Bureau Francis Lefebvre</b>	Antoine Gendreau
<b>FTPA</b>	Antoine Gautier-Sauvagnac
<b>Hogan &amp; Hartson*</b>	Xavier Buffet-Delmas
<b>HBC Avocats</b>	Damien Challamel
<b>Linklaters</b>	Mariane Schaffner
<b>Nixon Peabody</b>	Marc Schuler, Anne Perrin
<b>SBKG &amp; Associés</b>	Delphine Brunet Stoclet
<b>Taylor Wessing</b>	Simon Christiaën



<b>Alérion</b>	Asim Singh, Joël Heslout
<b>Aramis</b>	Benjamin May
<b>Clifford Chance</b>	Jean-Frédéric Gaultier, Christian Lachèze
<b>De Pardieu Brocas Maffei</b>	Barbara Levy
<b>Denton Wilde Sapte</b>	Stefan Naumann
<b>Fidal</b>	Nombreux associés en France
<b>Ginestie Magellan Palley Vincent</b>	Françoise Ciaudo-Ginestie
<b>Granrut Avocats</b>	Richard Milchior
<b>Landwell &amp; Associés</b>	Régis Carral
<b>Morgan Lewis</b>	Catherine Muyl
<b>Pechenard &amp; Associés</b>	Eric Andrieu, Gauthier Moreuil, Fabien Honorat
<b>Redlink</b>	Frédéric Fournier, Thomas Rabant
<b>Simmons &amp; Simmons</b>	Alexandre Regniault
<b>Staub &amp; Associés</b>	Sylvain Staub, Olivia Flipo
<b>UGGC &amp; Associés</b>	Elisabeth Logeais, Corinne Khayat

\*Les cabinets Lovells et Hogan & Hartson ont fusionné le 1<sup>er</sup> mai dernier. L'enquête privilégiant les opérations effectuées avant cette date, nous les avons classés séparément.

## Classement des cabinets d'avocats en droit de l'informatique



**Baker & McKenzie**  
**Bird & Bird**

Rémy Bricard, Christian Blomet, Laurent Szuskin  
Stéphane Lemarchand, Ariane Mole, Stéphane Leriche,  
Marion Barbier, Frédérique Dupuis-Toubol

**Feral-Schuhl Saint-Marie**

Christiane Feral-Schuhl, Bruno Grégoire Sainte-Marie,  
Etienne Papin

**Kahn & Associés**

Fabrice Perbost, Sabine Lipovetsky



**Alain Bensoussan Avocats**

Alain Bensoussan, Jean-François Forgeron, Benoît de  
Roquefeuil, Pascal Arrigo, Philippe Ballet, Frédéric Forster

**Allen & Overy**

Ahmed Baladi

**August & Debouzy**

Mahasti Razavi, Florence Chafiol-Chaumont

**De Gaulle Fleurance & Associés**

Béatrice Delmas-Linel, Jean-Marie Job

**Franklin**

Bradley Joslove, Yann Colin

**Gide Loyrette Nouel**

Thierry Dor, Olivier Cousi, Rémy Fekete

**Latham & Watkins**

Jean-Luc Juhan, Myria Saarinen



**Altana**

Claire Bernier

**Aramis**

Benjamin May

**Bignon Lebray & Associés**

Arnaud Tessalonikos

**CMS Bureau Francis Lefebvre**

Antoine Gendreau

**Deprez Guignot & Associés**

Vincent Fauchoux, Frédéric Dumont

**Nixon Peabody**

Anne Perrin, Marc Schuler

**Nomos**

Eric Lauvaux, Hélène Delabarre, Armelle Furlon

**Salans**

David Masson, Gérard Delile

**Simmons & Simmons**

Florence Guthfreund-Roland

**Staub & Associés**

Sylvain Staub, Olivia Flipo

**Taylor Wessing**

Valérie Aumage, Philippe Glaser



**Alérion**

J.Heslaut

**Clifford Chance**

Y.Wehrli

**FTPA**

B.Robin

**Fidal**

Nombreux associés

**Gilles Vercken Avocats**

G.Vercken, F.Gaullier

**Granrut Avocats**

E.Sordet, A.Cousin

**Herbert Smith**

A.Néri

**Landwell**

R.Carral

**Lovells\***

D.Taylor

**Morgan Lewis**

E.Drouard

**Pechenard & Associés**

F.Honorat

**Quadrige**

T.Bernard

**Redlink**

F.Fournier, T.Rabant



**Akléa**

A.-M.Pecoraro, B. de Carlan

**Atem**

I. Camus

**Borowsky & De Baecque**

O. de Baecque

**Coblence & Associés**

J.-M. Coblence,  
J.-P. Sala-Martin

**Denton Wilde Sapte**

S. Naumann

**De Pardieu Brocas Maffei**

B. Levy

**Hugot Avocats**

J.-P. Hugot, O. Hugot

**UGGC & Associés**

E. Logeais

\*Les cabinets Lovells et Hogan & Harston ont fusionné le 1<sup>er</sup> mai dernier. L'enquête privilégiant les opérations effectuées avant cette date, nous les avons classés séparément.

## Classement des cabinets d'avocats en droit de l'audiovisuel et du cinéma



Deprez Guignot & Associés	Pierre Deprez, Vincent Fauchoux, Frédéric Dumont
Kiejman & Marembert	Thierry Marembert, Georges Kiejman
Taylor Wessing	Christian Valsamidis, Claire Saint-Laurent, Benoît Goulesque-Monaux
Winston & Strawn	Patrick Dunaud, Emmanuel Drai



August & Debouzy	Kami Haeri, Mahasti Razavi, Florence Chafiol-Chaumont
Borowsky & De Baecque	Sophie Borowsky, Olivier de Baecque
De Gaulle Fleurance & Associés	Charles-Edouard Renault, Julien Horn
Denton Wilde Sape	Stefan Naumann
Duclos Thorne Mollet-Viéville & associés	Jean-Pierre Duclos, Eléonore Gaspard, Pascal Lefort, Thierry Mollet-Viéville
FTPA	Fabrice Lorvo, Philippe Pochet
Gide Loyrette Nouel	Olivier Cousi, Rémy Fekete
Nixon Peabody	Marc Schuler
Nomos	Eric Lauvaux, Hélène Delabarre



Akléa	Anne-Marie Pecoraro, Bénédicte de Carlan
Baker & McKenzie	Emmanuel Guillaume, Valérie Kostrzewski-Pugnat
BCTG & Associés	Gaëlle Boret-Pucci
Granrut Avocats	Jean Castelain
Laude Esquier Champey	Olivier Laude, Victor Champey, Sophie Havard Duclos
Pechenard & Associés	Eric Andrieu, Fabien Honorat



Alérion	Asim Singh
Atem	Isabelle Camus
Clifford Chance	Yves Wehrli, Jean-Frédéric Gaultier
Gilles Vercken Avocats	Gilles Vercken, Florence Gaullier
Hogan & Hartson*	Winston Maxwell, Xavier Buffét Delmas



Altana	Pierre Lubet
Aramis	Benjamin May
Coblence & Associés	Jean-Marc Coblence, Jean-Philippe Sala-Martin
Feral-Schuhl Sainte-Marie	Bruno Grégoie Sainte-Marie, Etienne Papin, Christiane Feral-Schuhl
Fidal	Nombreux associés en France
Hugot Avocats	Jean-Philippe Hugot, Olivier Hugot
Kahn & Associés	Sabine Lipovetsky, Fabrice Perbost
Landwell & Associés	Régis Carral
Redlink	Frédéric Fournier, Thomas Rabant
Salans	David Masson
UGGC & Associés	Elisabeth Logeais, Corinne Khayat

\*Les cabinets Lovells et Hogan & Hartson ont fusionné le 1<sup>er</sup> mai dernier. L'enquête privilégiant les opérations effectuées avant cette date, nous les avons classés séparément.